

YERRES

Ressources Humaines

N° tél. : 01.69.49.76.55

N/Réf. : NDA/YB/CG

DECISION N° 98/111

OBJET : Convention de médecine professionnelle conclue avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante, visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que la commune confie au service de médecine professionnelle du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France, la surveillance médicale du personnel,

CONSIDERANT que la proposition du Centre de Gestion précité - 15, rue Boileau - B.P. n° 855 - 78008 Versailles Cedex - correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE signer une convention de médecine professionnelle avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France - 15, rue Boileau - B.P. n° 855 - 78008 Versailles Cedex, pour une durée de 12 mois, à compter du 27 avril 1998, moyennant un coût par agent de 265 francs,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998, fonction 0, sous-fonction 022, nature 64752.

Fait à Yerres, le 15 juin 1998

